

RETRAITES, LE GOUVERNEMENT NOUS MENT

(SAISON 1, ÉPISODE 5)

« Les droits à retraite constitués au titre de la carrière professionnelle effectuée avant le 1er janvier 2025 seront garantis à 100% » *

FAUX



« Il conviendra de prendre les mesures nécessaires à ce retour à l'équilibre dans la loi instaurant le nouveau dispositif... » **

VRAI



Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu un rapport à la demande du gouvernement. Celui-ci présente un déficit créé de toute pièce par les mesures gouvernementales, en particulier par les exonérations de cotisations et les réductions d'emploi prévues dans la fonction publique. En fait tout le monde serait concerné par la réforme.



- > Les personnes qui seront en activité en 2025 se verront appliquer le nouveau dispositif : calcul sur toute la carrière, pas de garanties du niveau de prestations.
- > Les retraité-es actuel-les, ceux et celles de demain, parce que l'option d'une indexation des pensions au rabais est sur la table.
- > Les salarié-es et fonctionnaires qui partiront avant 2025 car les mesures d'équilibre seront inscrites dans la loi et qu'il pourrait être décidé d'allonger de 2,5 à 5,4 mois par génération la durée de cotisation pour les générations nées de 1959 à 1963.
- > Les jeunes qui ne sont pas encore sur le marché du travail, parce qu'ils et elles auront la « réforme plein pot ».



Alors, qu'est ce qu'on veut ?

- Permettre à tous et toutes un départ à 60 ans, au plus tard, et en prenant en compte la spécificité des pénibilités ou des situations professionnelles ;
- Partir avec une retraite équivalent à 75 % des meilleures années, ou du dernier salaire, et au minimum le Smic.

*Jean Paul Delevoye, désormais membre du gouvernement dans son rapport du 18 juillet 2019

** Le même Jean Paul Delevoye dans son rapport du 18 juillet 2019

Union
syndicale
Solidaires

**LE 5 DÉCEMBRE ET APRÈS,
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**